



Une entreprise peut-elle prendre des bénévoles ?

Par **XavierB**, le **21/09/2009** à **14:08**

Bonjour,
J'aurais aimé savoir si une entreprise peut prendre des bénévoles pour une activité photographique type www.tilllate.com ?
Si oui peut elle facturer la prise de photo au client ?

Par **wmapon**, le **21/09/2009** à **19:15**

Bonjour,
Le bénévolat est une activité de service non rétribuée et choisie volontairement qui s'exerce en général au sein d'une association, d'un syndicat ou d'une structure publique.

Par **XavierB**, le **21/09/2009** à **19:28**

Merci de votre réponse, pouvez vous m'expliquer comment fonctionne l'entreprise tilllate.com qui recrute des photographes bénévoles ?
Merci d'avance

Par **wmapon**, le **23/09/2009** à **22:51**

Bonsoir,
[tilllate](http://tilllate.com) est une société commerciale sur leur site il n'est pas question de bénévolat. Pour être membre il faut s'inscrire pour entrer en contact avec les personnes qui ont la même passion de la photo et en échange des photos mises en ligne, les membres

reçoivent des cadeaux. rnDonc je ne pense pas qu'il s'agissent de bénévolat.rn rntillate
France SARL rn22-24 Avenue du Président WilsonrnFR- 92340 Levallois Perret